

## Conditions générales Sonoval Sàrl

### 1. Prix de la location :

- a) Les prix sont fixés pour la durée de location par tranche de 1 jour
- b) Un retard dans le retour du matériel engendre le supplément journalier du prix de l'article ou de la location - hors coefficient.
- c) En cas d'annulation avant le début de la location ou manifestation, veuillez vous référer à la table suivante :

1. plus de 30 jours avant :	33% de la somme totale
2. 29 jours à 15 jours avant :	66 % de la somme totale
3. 14 jours à 8 jours avant :	75% de la somme totale
4. 7 jours à 0 jour avant :	100% de la somme totale

### 1.1 Dernier délai :

- a) Un dernier délai est imposé par nos soins dans le contrat de base lorsqu'il s'agit de manifestation incertaine, par exemple en cas de temps incertains.
- b) Nous nous réservons également le droit d'impliquer un dernier délai, même s'il n'était pas prévu dans le contrat de base dans le cas où nous dépendons d'autre facteur pour un montage ou pour mener à bien notre mandat (soucis au montage d'une cantine)
- c) En cas de non-respect du dernier délai, nous nous réservons le droit de majorer notre prestation dans le cas où c'est encore possible de rattraper le retard.
- d) Bien évidemment, si le dernier délai n'est pas pris en considération par le client, il sera pris comme annulation. Pour ceci, veuillez vous référer au point 1c de ce présent document

### 2. Conditions de paiement :

- a) Les locations pures ne dépassant pas les CHF 1500.00 se paient comptant à la prise en charge du matériel dans nos locaux.
- b) Net à 10 jours sans escompte, pour toutes factures standard, dès réception.
- c) Pour tous mandats dès CHF 1500.00, 50% de la somme totale est à payer avant la livraison, le solde se règle à la fin de la manifestation ou si celle-ci dure plusieurs jours, après le premier jour d'exploitation.
- d) Pour l'achat de matériel, nous dépendons des fournisseurs, mais en règle générale, 100% de la somme totale est à payer à la commande.
- e) En cas de retard dans le paiement de la facture, le propriétaire se réserve le droit de percevoir des intérêts de retard ainsi que des frais de rappel.

### 3. Durée de la location :

- a) La location commence à la prise en charge du matériel et se termine à la restitution de celui-ci et se compte par tranche de 1 jour.
- b) Lorsque la livraison du matériel est effectuée par nos soins, la durée du transport est considérée comme durée de location.

### 4. Transport :

- a) Les frais de transport et d'emballage sont à la charge du preneur.
- b) Si le transport n'est pas effectué par nos soins, le preneur assume les responsabilités en cas de dégâts, perte ou vol de matériel durant le transport.
- c) Le matériel est sous la responsabilité du client dès la sortie du dépôt, sauf si livraison de notre part. Dans ce cas, il est sous sa responsabilité une fois le déchargement effectué.

5. Dégâts et responsabilité :

- a) Pendant toute la durée de location ou manifestation, le preneur est entièrement responsable du matériel, ceci même en cas d'accident (hors mise en cause de Sonoval), de vol simple et de casse ; de la prise en charge jusqu'au retour du matériel.
- b) Sonoval Sàrl est tenu de livrer des appareils et accessoires en parfait état de fonctionnement. En cas de défectuosité au retour du matériel, la responsabilité du propriétaire est limitée à l'obligation d'y remédier le plus rapidement possible et de s'acquitter des frais de réparation ou de remplacement.
- c) Nous déclinons toute autre responsabilité en cas de dommages directs ou indirects causés par une panne ou une mauvaise manipulation des appareils et accessoires loués et ceci en toutes circonstances.
- d) Pendant toute la durée de la location, le preneur s'engage à ne pas faire de modifications sur les appareils et les accessoires loués.
- e) Le client n'a en aucun cas le droit de relouer le matériel loué par nos soins.

**6. Frais de personnel :**

- a) Frais de vie (nourriture, boissons à volonté) sont à la charge du client. Minimum 2 plats chauds par jour, les sandwichs ou snacks divers ne sont pas considérés comme un repas. Nous pouvons également vous facturer 25.--/personne par repas et nous gérons en interne les repas.**
- b) Pour les congrès et séminaire un catering permanent dans une salle annexe doit être à disposition du staff technique (café, thé, snack)**
- c) Dès que les horaires dépassent 8h00 par jour et que les kilomètres sont supérieurs à 50, une chambre single par personne doit être réservée dès le début du montage jusqu'à la fin du démontage dans un hôtel 3 étoiles ou équivalent.**

7. Réserve et propriété :

- a) Sonoval Sàrl est le propriétaire, sans aucune restriction, de tous les appareils et accessoires en location.

8. Assurances :

- a) Il appartient au preneur de s'assurer auprès d'une compagnie d'assurances de son choix pour couvrir sa responsabilité civile et les risques de perte, vol ou détérioration du matériel, pendant toute la durée de la location où le matériel est sous sa responsabilité.
- b) En cas de perte, vol ou destruction des appareils loués, ceux-ci seront facturés totalement à sa valeur à neuf.

9. Validité de ce document :

- a) Ce document est en vigueur sur tous les mandats de Sonoval Sàrl en tout temps et sans exception.

Ces conditions générales font partie intégrante du contrat.

Le 6 février 2018